

## **Vaccination antigrippale 2020-2021 : début de la campagne le 2 novembre 2020**

**Saguenay, le 19 octobre 2020** – À l’occasion du lancement de la campagne de vaccination 2020-2021 contre l’influenza qui débutera le 2 novembre auprès de la population régionale, le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Saguenay–Lac-Saint-Jean souhaite rappeler l’importance de la vaccination chez les personnes les plus vulnérables pour lesquelles les complications liées à la grippe peuvent avoir de graves conséquences.

### **La vaccination contre la grippe saisonnière en contexte de COVID-19**

Le vaccin contre la grippe saisonnière ne protège pas contre la COVID-19. Cependant, il protège contre les complications liées à la grippe, les hospitalisations, la détérioration d’une maladie chronique bien contrôlée et les décès.

Afin de réduire au minimum les risques de contamination de la COVID-19, le CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean a mis en place différentes stratégies à l’aide de ses partenaires.

Par exemple, il sera possible de recevoir le vaccin contre la grippe saisonnière en même temps qu’un autre soin lors d’un rendez-vous déjà prévu avec un professionnel de la santé, dont les médecins de famille, ou en prenant rendez-vous dans une pharmacie communautaire (de quartier).

Aussi, les cliniques de vaccination ont été adaptées pour assurer un environnement sécuritaire. En plus des mesures sanitaires de base, des ajustements importants ont été apportés au fonctionnement afin d’assurer la sécurité des personnes, notamment :

- Prise de rendez-vous obligatoire;
- Limitation du nombre de personnes présentes en même temps dans la clinique de vaccination;
- Création de circuits linéaires évitant que les gens se croisent;
- Triage des personnes symptomatiques à l’entrée des cliniques de vaccination.

De plus, les gens devront respecter les consignes suivantes lors de leur rendez-vous :

1. Porter un masque (obligatoire).
2. Se présenter seul à son rendez-vous (à moins d’exception, membres de la même cellule familiale qui ont rendez-vous en même temps, parents d’enfants, aidants naturels, etc.).
3. Se présenter à l’heure exacte de son rendez-vous (l’avance ne sera pas acceptée).
4. Se désinfecter les mains à l’entrée et à la sortie.
5. Respecter l’étiquette respiratoire habituelle.
6. Maintenir une distance physique de 2 mètres avec les autres.
7. Respecter la signalisation pour la circulation.
8. Porter un haut à manches courtes afin de faciliter la vaccination.

## **Vaccination sur rendez-vous seulement**

La vaccination se déroule sur rendez-vous seulement.

Voici la marche à suivre pour cette année (applicable pour les clientèles ciblées plus bas) :

- Vérifier si vous pouvez vous faire vacciner lors d'un rendez-vous médical déjà prévu entre le 2 novembre et le 18 décembre 2020 (date de fin sujette à changement).
  - o La liste complète des cliniques participantes est disponible au [www.santesaglac.gouv.qc.ca/grippe](http://www.santesaglac.gouv.qc.ca/grippe).
- Vérifier si vous pouvez vous faire vacciner à la pharmacie la plus près de chez vous.
  - o Pour savoir si votre pharmacie offre la vaccination et connaître les modalités de prise de rendez-vous, veuillez communiquer avec elle.
- Prendre rendez-vous dans une clinique de vaccination entre le 2 novembre et le 23 décembre 2020.
  - o Pour prendre rendez-vous, il suffit de visiter le [www.clicsante.ca](http://www.clicsante.ca) ou de téléphoner sans frais au 1 833 704-0444 (du lundi au vendredi de 8 h à 16 h).
  - o La prise de rendez-vous sur le web est facile, confidentielle et accessible en tout temps. N'hésitez pas à demander l'aide d'un proche pour prendre rendez-vous de cette façon.
  - o Tous les horaires et les lieux de vaccination sont disponibles au [www.santesaglac.gouv.qc.ca/grippe](http://www.santesaglac.gouv.qc.ca/grippe).
  - o **La prise de rendez-vous débute le mardi 20 octobre 2020 à 8 h.**
- Il est demandé aux gens d'annuler leur rendez-vous s'ils reviennent d'un voyage à l'extérieur du Canada, s'ils ont été en contact avec un cas confirmé de la COVID-19 ou s'ils présentent des symptômes de la COVID-19. Ils doivent plutôt appeler au 1 877 644-4545 pour être dirigés vers la bonne ressource.
  - o Pour annuler un rendez-vous, il faut utiliser le même moyen que la prise de rendez-vous.

## **Personnes à risque de présenter des complications**

Pour les malades chroniques âgés de 6 mois à 74 ans et les personnes âgées de 75 ans et plus, qui sont plus à risque d'être hospitalisés et de décéder à la suite d'une grippe que le reste de la population québécoise en bonne santé, la vaccination demeure le meilleur moyen de se protéger.

Le vaccin est offert gratuitement aux personnes faisant partie des groupes ciblés, soit :

- Les personnes de 6 mois à 74 ans atteintes de maladies chroniques;
  - Troubles cardiaques ou pulmonaires chroniques assez graves pour nécessiter un suivi médical régulier ou des soins hospitaliers, entre autres :
    - o dysplasie broncho-pulmonaire;
    - o fibrose kystique;
    - o maladie pulmonaire obstructive chronique (MPOC);
    - o emphysème;
    - o asthme.
  - États chroniques tels que :
    - o diabète ou autres troubles métaboliques chroniques;
    - o troubles hépatiques, y compris la cirrhose;
    - o troubles rénaux;
    - o troubles hématologiques, y compris l'hémoglobinopathie;
    - o cancer;
    - o déficits immunitaires, y compris l'infection par le VIH;
    - o immunosuppression causée par la radiothérapie, la chimiothérapie ou des médicaments antirejet (greffe).
  - Conditions médicales qui peuvent affecter la capacité d'expulser des sécrétions respiratoires et la capacité d'avaler, entre autres :

- troubles cognitifs;
  - lésions médullaires;
  - troubles convulsifs;
  - troubles neuromusculaires;
  - obésité morbide.
- Les femmes enceintes atteintes de certaines maladies chroniques, quel que soit le stade de la grossesse;
- Les femmes enceintes en bonne santé, durant les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestres de leur grossesse;
- Les personnes âgées de 75 ans et plus.

Le vaccin est également offert gratuitement aux groupes suivants :

- Les proches résidant sous le même toit et les aidants naturels des personnes mentionnées ci-haut et des enfants de moins de 6 mois;
- Les travailleurs de la santé, en particulier ceux qui donnent des soins directs aux patients.

### **Prévenir la grippe saisonnière**

Rappelons qu'il existe des moyens simples et complémentaires à la vaccination pour limiter la transmission de la grippe saisonnière, comme se laver fréquemment les mains à l'eau et au savon, utiliser un rince-mains antiseptique en l'absence de lavabo, prendre soin de tousser ou d'éternuer dans le pli du coude, et rester à la maison lorsqu'on a attrapé la grippe ou qu'on en présente les symptômes. Ces pratiques d'hygiène sont valables en tout temps et en tout lieu, encore plus dans le contexte de pandémie actuel.

Les autorités de santé publique rappellent qu'une grippe se soigne habituellement à la maison, mais peut nécessiter des soins supplémentaires. Toutefois, les personnes qui ont des symptômes d'influenza et qui font partie des clientèles les plus à risque de présenter des complications sont invitées à appeler Info-Santé 8-1-1 ou au 1 877 644-4545 si elles croient avoir été en contact avec un cas confirmé de COVID-19.

-30-

**Source :** Service des communications et des affaires gouvernementales  
Téléphone : 418 545-4980, poste 352  
Courriel : 02ciuss.medias@ssss.gouv.qc.ca